

**Comptes Annuels**

**2010**

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**ASS LES ATELIERS FRAPPAZ**

14, Rue du Docteur Frappaz

69100 VILLEURBANNE

Siret : 35243474000028



**Cabinet Nercès DOROUMIAN**

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

11 Quai Général Sarrail - 69006 LYON

Ordre des Experts Comptables - Conseil Régional Rhône Alpes

Compagnie des Commissaires aux Comptes - Région de Lyon

Tél. 04 78 24 07 04

Fax. 04 72 74 29 60

Courriel. [n.doroumian@cabinet-doroumian.com](mailto:n.doroumian@cabinet-doroumian.com)

 **Sommaire**

<b>Attestation d'Expert Comptable</b>	<b>2</b>
<b>Etats de synthèse</b>	<b>3</b>
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Autres informations</i>	16
<i>annexe libre</i>	17
<b>Etats détaillés</b>	<b>18</b>
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	22
Liste simplifiée des immobilisation	25
<b>Etats fiscaux</b>	<b>27</b>

## Attestation d'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société  
ASS LES ATELIERS FRAPPAZ  
Pour l'exercice du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 47 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
<b>Total bilan</b>	<b>306 920</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>332 067</b>
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>8 232</b>

Fait à LYON  
Le 21 mars 2011

NERCES DOROUMIAN  
Expert comptable

Signature

Etats de synthèse

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilé	8 595,18	3 715,22	4 879,96	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et out	11 222,70	3 362,95	7 859,75	4 729,86
Autres immobilisations corporelles	40 988,80	23 925,45	17 063,35	17 201,50
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	60,00		60,00	60,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>60 866,68</b>	<b>31 003,62</b>	<b>29 863,06</b>	<b>21 991,36</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	35 600,20		35 600,20	
Autres créances	80 240,26		80 240,26	76 047,42
<b>Divers</b>				
Disponibilités	154 880,36		154 880,36	122 292,57
Charges constatées d'avance	6 336,25		6 336,25	15 090,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>277 057,07</b>		<b>277 057,07</b>	<b>213 429,99</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>337 923,75</b>	<b>31 003,62</b>	<b>306 920,13</b>	<b>235 421,35</b>

## Bilan

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	141 377,60	181 421,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 231,97</b>	<b>-40 043,60</b>
Subventions d'investissement	23 550,39	17 621,64
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>173 159,96</b>	<b>158 999,24</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		3 395,49
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		3 395,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 750,89	23 877,02
Dettes fiscales et sociales	47 479,87	49 149,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 529,41	
<b>DETTES</b>	<b>133 760,17</b>	<b>76 422,11</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>306 920,13</b>	<b>235 421,35</b>


**Compte de résultat**

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
<b>Produits des Manifestations</b>	332 066,93	353 473,13
Production immobilisée	2 099,20	
Subventions d'exploitation	515 075,24	502 912,00
Autres Produits	315,88	560,68
<b>Produits de fonctionnement</b>	849 557,25	856 945,81
Frais Liés aux Manifestations	14 450,78	20 977,51
Achats d'approvisionnements	324 951,23	332 486,95
Charges de Fonctionnement	178 855,42	216 439,47
Impôts et taxes	4 644,34	5 500,14
Salaires et Traitements	202 265,24	216 199,30
Charges sociales	100 042,33	104 706,63
Amortissements et provisions	11 310,18	8 839,23
Autres charges	16 365,36	23 327,45
<b>Charges</b>	852 884,88	928 476,68
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-3 327,63</b>	<b>-71 530,87</b>
<b>Produits financiers</b>	2 427,19	3 786,98
<b>Produits exceptionnels</b>	12 030,23	6 099,69
<b>Charges exceptionnelles</b>	1 264,82	1,40
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	1 633,00	-21 602,00
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>8 231,97</b>	<b>-40 043,60</b>

Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 306 920 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 232 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2011 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions et Brevets :

- \* Installations techniques : 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.  
Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

## Règles et méthodes comptables

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371	6 224		8 595
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 371</b>	<b>6 224</b>		<b>8 595</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 266	4 957		11 223
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 069	2 209		3 278
- Matériel de transport	9 202			9 202
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 723	6 471	686	28 508
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>39 259</b>	<b>13 638</b>	<b>686</b>	<b>52 212</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60			60
<b>Immobilisations financières</b>	<b>60</b>			<b>60</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>41 691</b>	<b>19 862</b>	<b>686</b>	<b>60 867</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 224	13 638		19 862
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>6 224</b>	<b>13 638</b>		<b>19 862</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		686		686
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>686</b>		<b>686</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371	1 344		3 715
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 371</b>	<b>1 344</b>		<b>3 715</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 536	1 827		3 363
- Installations générales, agencements aménagements divers	68	388		455
- Matériel de transport	3 223	3 517		6 740
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 502	4 234	6	16 730
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 328</b>	<b>9 966</b>	<b>6</b>	<b>27 288</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 699</b>	<b>11 310</b>	<b>6</b>	<b>31 004</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 122 237 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 600	35 600	
Autres	80 240	80 240	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 336	6 336	
<b>Total</b>	<b>122 237</b>	<b>122 177</b>	<b>60</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
I J S S A RECEVOIR	68
PRODUITS A RECEVOIR	48 600
INT./CPTE A TERME A RECV	2 374
<b>Total</b>	<b>51 041</b>

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 760 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	81 751	81 751		
Dettes fiscales et sociales	47 480	47 480		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 529	4 529		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>133 760</b>	<b>133 760</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

## Charges à payer

	Montant
HONO.COMPTABLE A PAYER	1 697
HONO.C COMPTES A PAYER	957
CO.PRODUCTION A PAYER	54 000
REDEVANCES A PAYER	11 527
COTISATIONS CH.A PAYER	750
DETTE PROV P/CONGES PAYES	8 306
DETTE REPOS COMPENSATEUR	86
ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	4 153
CH/REPOS COMPENSATEUR.	43
<b>Total</b>	<b>81 519</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH CONSTATEES D AVANCE	932		
PUBLICITE D AVANCE	1 517		
MAINTENANCE D AVANCE	402		
COMBUSTIBLE D AVANCE	300		
LOCATIONS MOBILIERES AVANCE	294		
FRAIS DE DPLMNT D AVANCE	2 892		
<b>Total</b>	<b>6 336</b>		



 **Autres informations****Engagements de retraite**

---

Evaluation des engagements des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2010

La méthode retenue est celle des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)

Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (normes européennes) et FAS87 (norme US GAAP) et conforme à la recommandation 2003R-01 du CNC.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2010 s'établit à 3 420.07€.

 annexe libre**Annexe exercice clos le 31.12.2010****Contributions volontaires**

Poursuite de la mise à disposition par la ville de Villeurbanne de biens et services (locaux, travaux, téléphone véhicules et amortissements) pour un montant de 89 740.95€ au titre de l'exercice 2010.

**Rémunérations allouées aux cadres dirigeants.**

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants au titre de l'année 2010 s'élèvent à 52 382 €.

Etats détaillés

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
205000 - LOGICIEL CIEL COMPTA	8 595,18		8 595,18	2 371,18
280500 - AMORT LOGICIELS		3 715,22	-3 715,22	-2 371,18
<b>Concessions, brevets et droits assimilé</b>	<b>8 595,18</b>	<b>3 715,22</b>	<b>4 879,96</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
215000 - MATERIEL ET OUTILLAGE	11 222,70		11 222,70	6 265,71
281500 - AMT MATERIEL ET OUTILLAGE		3 362,95	-3 362,95	-1 535,85
<b>Installations techniques, matériel et out</b>	<b>11 222,70</b>	<b>3 362,95</b>	<b>7 859,75</b>	<b>4 729,86</b>
218100 - INST.AGENC.DIVERS	3 278,46		3 278,46	1 069,15
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	9 201,88		9 201,88	9 201,88
218300 - MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	16 482,85		16 482,85	11 922,48
218400 - MOBILIER	12 025,61		12 025,61	10 800,11
281810 - AMT AG.CONS.DIVERSES		455,36	-455,36	-67,70
281820 - AMT MATERIEL DE TRANSPORT		6 740,03	-6 740,03	-3 222,74
281830 - AMT MAT.BUREAU & INFO.		10 825,37	-10 825,37	-9 018,70
281840 - AMT MOBILIER		5 904,69	-5 904,69	-3 482,98
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>40 988,80</b>	<b>23 925,45</b>	<b>17 063,35</b>	<b>17 201,50</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
275000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	60,00		60,00	60,00
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>60,00</b>		<b>60,00</b>	<b>60,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>60 866,68</b>	<b>31 003,62</b>	<b>29 863,06</b>	<b>21 991,36</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
411100 - CLIENTS	35 600,20		35 600,20	
<b>Usagers et comptes rattachés</b>	<b>35 600,20</b>		<b>35 600,20</b>	
401100 - FRS DEBITEURS	2 808,53		2 808,53	1 505,17
404100 - FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIO				1 350,00
421100 - NDF SALARIES	92,44		92,44	240,90
437420 - TICKETS RESTAURANTS	2 000,00		2 000,00	2 760,00
438700 - AIDE POLE EMPLOI A RECEVOIR				549,49
438710 - I J SS A RECEVOIR	67,68		67,68	
444000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES	423,00		423,00	4 480,00
444100 - REPORT EN ARRIERE DEFICIT	18 422,00		18 422,00	18 422,00
444200 - CREANCES IS REPORTABLES/DON	1 124,00		1 124,00	2 120,00
445600 - TAXES SUR LE CA DEDUCTIBLES	156,80		156,80	
445660 - TVA DEDUCT.S/ACH FRAIS				466,46
445661 - TVA DEDUCT.S/ ACH FRAIS	24,28		24,28	
445670 - CREDIT DE TVA A REPORTER	4 256,00		4 256,00	2 291,00
445860 - TCA S/FACT NON PARVENU	1 665,53		1 665,53	646,40
448700 - PRODUITS A RECEVOIR	48 600,00		48 600,00	41 216,00
467800 - PDTS D'ASSURANCE A RECEVOIR	600,00		600,00	
<b>Autres créances</b>	<b>80 240,26</b>		<b>80 240,26</b>	<b>76 047,42</b>
<b>Divers</b>				
512000 - BANQUE POPULAIRE	9 480,92		9 480,92	
512001 - CPTE/LIVRET B.POPULAIRE	143 000,00		143 000,00	118 500,00
518800 - INT./CPTE A TERME A RECV	2 373,71		2 373,71	3 766,98
530000 - CAISSE	25,73		25,73	25,59
<b>Disponibilités</b>	<b>154 880,36</b>		<b>154 880,36</b>	<b>122 292,57</b>
486000 - CH CONSTATEES D'AVANCE	931,71		931,71	1 646,00
486060 - PUBLICITE D'AVANCE	1 517,00		1 517,00	
486100 - ASSURANCES D'AVANCE				2 179,00
486110 - MAINTENANCE D'AVANCE	402,00		402,00	393,00

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
486120 - COMBUSTIBLE D'AVANCE	300,00		300,00	688,00
486130 - LOCATIONS MOBILIERES AVANCE	293,54		293,54	184,00
486132 - FRAIS DE DPLMNT D'AVANCE	2 892,00		2 892,00	
486220 - CO.PRODUCTION D'AVANCE				10 000,00
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>6 336,25</b>		<b>6 336,25</b>	<b>15 090,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>277 057,07</b>		<b>277 057,07</b>	<b>213 429,99</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>337 923,75</b>	<b>31 003,62</b>	<b>306 920,13</b>	<b>235 421,35</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>PASSIF</b>		
110000 - REPORT A NOUVEAU	141 377,60	181 421,20
<b>Report à nouveau</b>	<b>141 377,60</b>	<b>181 421,20</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 231,97</b>	<b>-40 043,60</b>
131000 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	40 332,16	25 208,38
139000 - SUBVENTIONS INSCRITES AU C/R	-16 781,77	-7 586,74
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>23 550,39</b>	<b>17 621,64</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>173 159,96</b>	<b>158 999,24</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
512000 - BANQUE POPULAIRE		3 395,49
<i>Découverts et concours bancaires</i>		3 395,49
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>		<b>3 395,49</b>
401001 - FOURNISSEURS	12 820,12	8 989,60
408110 - HONO.COMPTABLE A PAYER	1 697,12	1 681,58
408120 - HONO.C COMPTES A PAYER	956,80	944,84
408132 - CO.PRODUCTION A PAYER	54 000,00	
408150 - REDEVANCES A PAYER	11 526,85	11 511,00
408170 - COTISATIONS CH.A PAYER	750,00	750,00
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>81 750,89</b>	<b>23 877,02</b>
428200 - DETTE PROV P/CONGES PAYES	8 306,00	7 559,00
428210 - DETTE REPOS COMPENSATEUR	86,04	407,00
431000 - URSSAF	21 365,48	20 276,79
437150 - ASSEDIC INTERMITENTS		59,68
437200 - AUDIENS	6 805,52	7 545,47
437300 - ASSEDIC		3 187,48
437410 - MED.TRAVAIL CMB	81,30	143,02
437600 - CAISSE CONGES PAYES	97,73	93,67
437700 - FOND NATIONAL ACTØSOCIALE	532,12	594,18
437800 - TAXE D'APPRENTISSAGE	1 369,22	1 464,66
437810 - AFDAS	2 966,56	3 798,37
438600 - ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	4 153,00	3 779,00
438610 - CH/REPOS COMPENSATEUR.	43,02	204,00
445660 - TVA DEDUCT.SIACH FRAIS	170,53	
445801 - TVA DED A REGULARISER	31,50	
445872 - TVA EN ATTENTE COL 19.6		37,28
445874 - TVA INTRACOM.COLL. A REGULARISER	1 060,41	
445875 - TVA COLL.A REGULARISER	411,44	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>47 479,87</b>	<b>49 149,60</b>
404100 - FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	4 529,41	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>4 529,41</b>	
<b>DETTES</b>	<b>133 760,17</b>	<b>76 422,11</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>306 920,13</b>	<b>235 421,35</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
706310 - PRODUCTIONS SPECTACLES	306 834,11	306 834,12	-0,01	
707002 - VENTES BAR 19.6%	25 232,82	46 639,01	-21 406,19	-45,90
<b>Produits des Manifestations</b>	<b>332 066,93</b>	<b>353 473,13</b>	<b>-21 406,20</b>	<b>-6,06</b>
722000 - PRODUCTION IMMOBILISÉE CORP	2 099,20		2 099,20	
<b>Production immobilisée</b>	<b>2 099,20</b>		<b>2 099,20</b>	
740001 - SUBVENTION ETAT	106 480,00	120 000,00	-13 520,00	-11,27
740100 - SUB.V DE VILLEURBANNE	272 853,00	257 853,00	15 000,00	5,82
740200 - SUB.REGION RHONE ALPES	109 302,00	117 510,00	-8 208,00	-6,98
740210 - SUBVENTØREGION EMPLOI TR.		833,00	-833,00	-100,00
740400 - SUBVENTIONS DIVERSES	26 440,24	6 716,00	19 724,24	293,69
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>515 075,24</b>	<b>502 912,00</b>	<b>12 163,24</b>	<b>2,42</b>
758000 - PDTS DIVERS GESTØCOUR.	79,88	11,19	68,69	613,85
791300 - TRANSFERT DE CHARGES	239,99		239,99	
791400 - AIDES POLE EMPLOI	-3,99	549,49	-553,48	-100,73
<b>Autres Produits</b>	<b>315,88</b>	<b>560,68</b>	<b>-244,80</b>	<b>-43,66</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>849 557,25</b>	<b>856 945,81</b>	<b>-7 388,56</b>	<b>-0,86</b>
605100 - PRESTATION DECORS	3 240,00		3 240,00	
607000 - ACHATS MSES BAR	8 129,36	20 977,51	-12 848,15	-61,25
607300 - RETROCESSION ASSO BAR DOUA	3 081,42		3 081,42	
<b>Frais Liés aux Manifestations</b>	<b>14 450,78</b>	<b>20 977,51</b>	<b>-6 526,73</b>	<b>-31,11</b>
602100 - ACHATS DE MATIERES CONSOMM	1 030,74		1 030,74	
602210 - COMBUSTIBLES	2 742,59	3 099,28	-356,69	-11,51
604130 - PARTCIPATØCREATØSPECTACLE	111 530,00	73 100,00	38 430,00	52,57
604200 - ACHAT SPECTACLES INVITES	209 647,90	256 287,67	-46 639,77	-18,20
<b>Achats d'approvisionnements</b>	<b>324 951,23</b>	<b>332 486,95</b>	<b>-7 535,72</b>	<b>-2,27</b>
606110 - ELECTRICITE	665,24	729,56	-64,32	-8,82
606120 - EAU	-44,00	343,52	-387,52	-112,81
606140 - CARBURANT	122,12	10,09	112,03	1 110,31
606300 - FOURNT ENT & PT EQUIPT	11 351,24	21 722,61	-10 371,37	-47,74
606400 - FOURNITURES DE BUREAU	2 669,67	3 635,88	-966,21	-26,57
611000 - SOUS TRAITANCE		250,00	-250,00	-100,00
613000 - LOCATIONS		707,11	-707,11	-100,00
613200 - LOCATIONS IMMOBILIERES		990,00	-990,00	-100,00
613500 - LOCATIONS MOBILIERES	7 585,72	95,00	7 490,72	7 884,97
615000 - ENT ET REPARATIONS	30,08		30,08	
615200 - ENTRETIEN LOCAUX	2 918,95	3 866,55	-947,60	-24,51
615500 - ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	547,10	1 079,71	-532,61	-49,33
615600 - MAINTENANCE	2 417,95	1 373,88	1 044,07	75,99
616000 - PRIMES D'ASSURANCE	4 791,28	4 217,66	573,62	13,60
618100 - DOCUMENTATION	590,30	959,29	-368,99	-38,46
618500 - FRAIS DE COLLOQUES, DE SÉMINA		63,00	-63,00	-100,00
622600 - HONORAIRES COMPTABLES	3 819,00	3 809,00	10,00	0,26
622610 - HONORAIRES DIVERS	12 526,81	7 842,32	4 684,49	59,73
622620 - HONORAIRES CAC	4 404,00	4 330,00	74,00	1,71
623100 - PUBLICITE/ANNONCES	3 446,12	1 646,65	1 799,47	109,28
623400 - CADEAUX A LA CLIENTELE	38,90		38,90	
623600 - CATALOGUES ET IMPRIMES	426,67	875,00	-448,33	-51,24
623800 - POURBOIRES DONS		7 900,00	-7 900,00	-100,00
624100 - TRANSPORTS S/ ACHATS	8,00	11,00	-3,00	-27,27
625100 - DEPLACEMENTS PERMANENTS	3 225,85	537,84	2 688,01	499,78
625110 - DEPLACEMENTS AUTRES	21 165,55	35 285,08	-14 119,53	-40,02
625120 - DEPLACEMENTS DIRECTION	7 329,48	10 887,00	-3 557,52	-32,68
625200 - HOTELLERIE PERMANENTS	888,30	285,03	603,27	211,65
625210 - HOTELLERIE AUTRES	23 168,22	29 158,81	-5 990,59	-20,54
625220 - HOTELLERIE DIRECTION	4 897,58	3 041,61	1 855,97	61,02

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
625300 - RESTAURATION PERMANENTS	2 065,11	741,42	1 323,69	178,53
625310 - RESTAURATION AUTRES	1 780,10	4 688,11	-2 908,01	-62,03
625320 - RESTAURATION DIRECTION	4 456,75	2 153,17	2 303,58	106,99
625600 - MISSIONS	292,00	-36,29	328,29	-904,63
625700 - RECEPTIONS	43 314,14	55 382,96	-12 068,82	-21,79
625710 - RECEPTIONS AUTRES	1 556,74	1 574,10	-17,36	-1,10
626100 - AFFRANCHISSEMENT	737,35	666,15	71,20	10,69
626200 - TELEPHONE TELEX		35,00	-35,00	-100,00
626210 - PORTABLE DIRECTION	2 391,66	2 805,33	-413,67	-14,75
626220 - PORTABLES AUTRES	492,62		492,62	
626300 - INTERNET	1 621,62	1 196,03	425,59	35,58
627500 - SERVICES BANCAIRES	335,58	365,28	-29,70	-8,13
628100 - COTISATIONS	821,62	1 215,01	-393,39	-32,38
<b>Charges de Fonctionnement</b>	<b>178 855,42</b>	<b>216 439,47</b>	<b>-37 584,05</b>	<b>-17,36</b>
631200 - TAXE APPRENTISSAGE	1 369,28	1 464,72	-95,44	-6,52
633300 - PART.EMPLA FORM.PROF.	2 966,74	3 798,51	-831,77	-21,90
635400 - VIGNETTE AUTO	190,00	26,00	164,00	630,77
637000 - AUTRES IMPOTS	118,32	120,30	-1,98	-1,65
637800 - TAXES DIVERSES		90,61	-90,61	-100,00
<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 644,34</b>	<b>5 500,14</b>	<b>-855,80</b>	<b>-15,56</b>
641100 - SALAIRES	201 518,24	216 923,86	-15 405,62	-7,10
641200 - ECART CONGES PAYES	747,00	-2 063,00	2 810,00	-136,21
641400 - INDEMNITES DIV.RUPTURE		1 338,44	-1 338,44	-100,00
<b>Salaires et Traitements</b>	<b>202 265,24</b>	<b>216 199,30</b>	<b>-13 934,06</b>	<b>-6,45</b>
645100 - CHARGES URSSAF	56 319,61	59 257,25	-2 937,64	-4,96
645150 - CH.ASSEDIC INTERMITENT	1 855,11	3 182,84	-1 327,73	-41,72
645320 - CHARGES RETRAITE	19 303,08	20 598,96	-1 295,88	-6,29
645400 - CHARGES ASSEDIC	7 743,17	7 262,73	480,44	6,62
645510 - CAISSE CONGES SPECTACLES	3 723,06	6 565,54	-2 842,48	-43,29
645520 - FOND NATIONAL ACTØSOCIALE	2 508,71	2 694,15	-185,44	-6,88
645800 - CH/CONGES PAYES ET RTT	213,02	-1 070,00	1 283,02	-119,91
647000 - AUTRES CHARGES SOCIALES	156,76	181,95	-25,19	-13,84
647100 - TICKETS RESTAURANTS	2 420,00	2 084,00	336,00	16,12
647500 - MEDECINE DU TRAVAIL	411,30	521,71	-110,41	-21,16
648000 - AUTRES CHARGES DE PERS.	61,62		61,62	
648100 - INDEMNITES DE STAGES	4 921,89	3 427,50	1 494,39	43,60
648200 - CHARGES SOCIALES AUTEURS	55,00		55,00	
648300 - AUT. CH. PERS. FORMATION EN IN	350,00		350,00	
<b>Charges sociales</b>	<b>100 042,33</b>	<b>104 706,63</b>	<b>-4 664,30</b>	<b>-4,45</b>
681110 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORP	1 344,04		1 344,04	
681120 - IMMO CORPORELLES	9 966,14	8 839,23	1 126,91	12,75
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>11 310,18</b>	<b>8 839,23</b>	<b>2 470,95</b>	<b>27,95</b>
651610 - DT AUTEURS /INVITE	16 352,83	22 978,56	-6 625,73	-28,83
658000 - CH DIVERSES DE GESTØCOUR.	12,53	348,89	-336,36	-96,41
<b>Autres charges</b>	<b>16 365,36</b>	<b>23 327,45</b>	<b>-6 962,09</b>	<b>-29,85</b>
<b>Charges</b>	<b>852 884,88</b>	<b>928 476,68</b>	<b>-75 591,80</b>	<b>-8,14</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINAN</b>	<b>-3 327,63</b>	<b>-71 530,87</b>	<b>68 203,24</b>	<b>-95,35</b>
765000 - ESCOMPTES OBTENUS	53,48	20,00	33,48	167,40
768000 - AUTRES PDTS FINANCIERS	2 373,71	3 766,98	-1 393,27	-36,99
<b>Produits financiers</b>	<b>2 427,19</b>	<b>3 786,98</b>	<b>-1 359,79</b>	<b>-35,91</b>



## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
771300 - LIBERALITES PERCUES	2 235,20		2 235,20	
772000 - PDTS/EX. ANTERIEURS		118,86	-118,86	-100,00
775000 - PRODUITS CESS ELEM.CEDES	600,00		600,00	
777110 - QUOTE PART RESULTAT VIREE	9 195,03	5 978,07	3 216,96	53,81
778800 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		2,76	-2,76	-100,00
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>12 030,23</b>	<b>6 099,69</b>	<b>5 930,54</b>	<b>97,23</b>
671000 - CH EXCEPTION.SUR OPERAT.		1,40	-1,40	-100,00
671210 - PENALITES AMENDES N.DED.	135,00		135,00	
672000 - CHARGES SUR EXERCICES ANTÉR	450,00		450,00	
675000 - V.N.C. ELEMENTS CEDES	679,82		679,82	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 264,82</b>	<b>1,40</b>	<b>1 263,42</b>	<b>NS</b>
695000 - IMPOTS S/ LES BENEFICES	1 633,00	-3 180,00	4 813,00	-151,35
699000 - REPORT EN ARRIERE DEFICIT		-18 422,00	18 422,00	-100,00
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 633,00</b>	<b>-21 602,00</b>	<b>23 235,00</b>	<b>-107,56</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>8 231,97</b>	<b>-40 043,60</b>	<b>48 275,57</b>	<b>-120,56</b>


**Liste simplifiée des immobilisation**

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
<b>205000 LOGICIEL CIEL COMPTA</b>							
0000000001	CIEL COMPTA	05/10/99 L 12,00	182,18	182,18		182,18	
0000000002	LOGICIEL TPAIE	11/10/02 L 100,00	1 890,00	1 890,00		1 890,00	
0000000003	OFFICE 2003	20/12/06 L 100,00	299,00	299,00		299,00	
0000000038	SITE INTERNET	29/03/10 L 33,33	4 500,00		1 133,33	1 133,33	3 366,67
0000000040	ADOBE CREATIVE	17/11/10 L 100,00	1 724,00		210,71	210,71	1 513,29
<b>Total du compte 205000</b>			<b>8 595,18</b>	<b>2 371,18</b>	<b>1 344,04</b>	<b>3 715,22</b>	<b>4 879,96</b>
<b>215000 MATERIEL ET OUTILLAGE</b>							
0000000014	TREUILS	13/05/08 L 33,33	1 123,01	611,42	374,34	985,76	137,25
0000000021	TOUR PROMAC	16/12/08 L 20,00	633,36	131,95	126,67	258,62	374,74
0000000024	KARCHER	31/01/09 L 20,00	2 000,00	367,78	400,00	767,78	1 232,22
0000000025	SCIEUSE A BOIS	31/03/09 L 25,00	1 306,00	245,78	326,50	572,28	733,72
0000000026	AGRA-CLOUEUR	30/04/09 L 25,00	643,44	107,69	160,86	268,55	374,89
0000000028	APP.MESURE	12/05/09 L 20,00	559,90	71,23	111,98	183,21	376,69
0000000039	PRESSE TEXTILE	15/04/10 L 33,33	500,00		118,52	118,52	381,48
0000000046	ASPI	30/11/10 L 33,33	392,88		11,28	11,28	381,60
0000000047	EFFLEUREUSE	30/11/10 L 25,00	499,21		10,75	10,75	488,46
0000000048	PERCEUSE	30/11/10 L 25,00	401,71		8,65	8,65	393,06
0000000049	PERFORATEUR	30/11/10 L 25,00	534,64		11,51	11,51	523,13
0000000051	PALETTES STOCKAGE	30/11/10 L 20,00	2 099,20		36,15	36,15	2 063,05
0000000052	PERSEUSE EQUERRE DIV MAT	06/04/10 L 33,33	529,35		129,89	129,89	399,46
<b>Total du compte 215000</b>			<b>11 222,70</b>	<b>1 535,85</b>	<b>1 827,10</b>	<b>3 362,95</b>	<b>7 859,75</b>
<b>218100 INST.AGENC.DIVERS</b>							
0000000030	RIDEAU ANTIFEU	04/02/09 L 14,29	520,00	67,48	74,29	141,77	378,23
0000000033	PEINTURE	31/12/09 L 14,29	549,19	0,22	78,46	78,68	470,51
0000000045	CUVE FIOUL ATELIER	27/09/10 L 14,29	833,00		31,07	31,07	801,93
0000000053	MATERIEL CUISINE ETAGERE POUB.CANTI	20/05/10 L 25,00	616,81		94,66	94,66	522,15
0000000054	MAT IKEA	04/06/10 L 25,00	759,50		109,18	109,18	650,32
<b>Total du compte 218100</b>			<b>3 278,50</b>	<b>67,70</b>	<b>387,66</b>	<b>455,36</b>	<b>2 823,14</b>
<b>218200 MATERIEL DE TRANSPORT</b>							
0000000018	TRANSPALETTE OCC	14/11/08 L 33,33	6 501,88	2 450,24	2 167,29	4 617,53	1 884,35
0000000031	SCOOTER OCC	05/06/09 L 50,00	2 700,00	772,50	1 350,00	2 122,50	577,50
<b>Total du compte 218200</b>			<b>9 201,88</b>	<b>3 222,74</b>	<b>3 517,29</b>	<b>6 740,03</b>	<b>2 461,85</b>
<b>218300 MAT.BUREAU &amp; INFORMATIQUE</b>							
0000000004	MACHINE A CAFE	06/10/98 L 100,00	609,80	609,80		609,80	
0000000005	ORDINATEUR	21/12/98 L 100,00	2 268,44	2 268,44		2 268,44	
0000000006	FAX S60	04/03/99 L 100,00	899,45	899,45		899,45	
0000000007	ORDI.SAMSUG	20/12/06 L 20,00	609,00	369,12	121,80	490,92	118,08
0000000008	IMPRIMANTE	24/11/06 L 33,33	677,64	677,64		677,64	
0000000009	HP COLOR LASERJET	05/01/07 L 33,33	810,20	807,18	3,02	810,20	
0000000010	APP.PHOTO NULERIQUE	28/04/07 L 33,33	574,48	512,23	62,25	574,48	
0000000011	ORDI PORTABLE	15/06/07 L 33,33	1 846,92	1 566,43	280,49	1 846,92	
0000000019	PC PORTABLE	02/12/08 L 33,33	695,00	250,33	231,67	482,00	213,00

## Liste simplifiée des immobilisation

LES ATELIERS FRAPPAZ

Exercice du 01/01/10 au 31/12/10 (12 mois)

<b>Report 218300 MAT.BUREAU &amp; INFORMATIQUE</b>								
Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC	
0000000020	IMAC	14/11/08 L 33,33	1 719,90	648,15	573,30	1 221,45	498,45	
0000000023	TABLE MIXAGE	28/11/08 L 33,33	634,78	230,99	211,59	442,58	192,20	
0000000029	ORDI	26/01/09 L 33,33	576,87	178,94	192,29	371,23	205,64	
0000000034	ECRAN	28/01/10 L 33,33	107,87		33,26	33,26	74,61	
0000000041	ORDI PP	07/12/10 L 33,33			5,71			
0000000042	ORDI PORTAABLE PP	17/12/10 L 33,33	665,37		8,63	8,63	656,74	
0000000043	DISPOSITIF VIDEO	19/11/10 L 20,00	2 824,23		65,90	65,90	2 758,33	
0000000044	SONO MOBILE	19/11/10 L 20,00	962,90		22,47	22,47	940,43	
<b>Total du compte 218300</b>			<b>16 482,85</b>	<b>9 018,70</b>	<b>1 812,38</b>	<b>10 825,37</b>	<b>5 657,48</b>	
<b>218400 MOBILIER</b>								
0000000012	FROGO	14/10/99 L 100,00	377,96	377,96		377,96		
0000000013	BAR	15/06/08 L 20,00	4 506,00	1 391,85	901,20	2 293,05	2 212,95	
0000000015	CAFETIERE EXPRESSO	15/04/08 L 33,33	584,45	333,36	194,82	528,18	56,27	
0000000016	BUREAUX	14/02/08 L 20,00	2 406,23	905,00	481,24	1 386,24	1 019,99	
0000000017	CREDENCE	17/01/08 L 20,00	580,82	227,16	116,16	343,32	237,50	
0000000027	FRIGO	10/03/09 L 25,00	894,64	180,79	223,66	404,45	490,19	
0000000032	LAVE VAISS PROF.	08/10/09 L 20,00	1 450,00	66,86	290,00	356,86	1 093,14	
0000000035	CHAISES	28/01/10 L 20,00	132,10		24,44	24,44	107,66	
0000000036	BANQUETTE	14/01/10 L 20,00	167,14		32,22	32,22	134,92	
0000000037	FRIGO	14/01/10 L 20,00	116,22		22,40	22,40	93,82	
0000000050	MEUBLES CARONS	30/04/10 L 25,00	810,04		135,57	135,57	674,47	
<b>Total du compte 218400</b>			<b>12 025,60</b>	<b>3 482,98</b>	<b>2 421,71</b>	<b>5 904,69</b>	<b>6 120,91</b>	
<b>275000 DEPOTS &amp; CAUTIONNEMENTS</b>								
0000000022	CONSIGNATION	01/01/08 N	60,00				60,00	
<b>Total du compte 275000</b>			<b>60,00</b>				<b>60,00</b>	
<b>Total de la liste simplifiée</b>			<b>60 866,71</b>	<b>19 699,15</b>	<b>11 310,18</b>	<b>31 003,62</b>	<b>29 863,09</b>	
					Répartition des dotations économiques	11 310,18	linéaire dégressif variable	

Etats fiscaux

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2010	et clos le	31/12/2010	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	<input type="checkbox"/>			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE LYON VILLEURBANNE 165, Rue Garibaldi 69003 LYON			Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	

<b>A IDENTIFICATION</b>	ASS LES ATELIERS FRAPPAZ			<b>B ACTIVITÉ</b>
	14, Rue du Docteur Frappaz 69100 VILLEURBANNE			
Identification du destinataire	651	301475	35243474000028	Activités exercées (souligner l'activité principale) : Activités de soutien au spectacle vivant
	Insp.,IFU	N° dossier	N° Siret	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
le téléphone :				

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	10 888	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	0			
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)						
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quinquies					
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2									
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

## E<sub>bis</sub> COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence: 314 885

Chiffre d'affaire de référence: 332 146

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie : M DOROUMIAN Nercès  
11, Quai Général SARRAIL  
69006 LYON

04 78 24 07 04  
04 72 74 29 60

– Professionnel de l'expertise comptable :  
– Conseil :  
– CGA :  
– N° d'agrément du CGA : \_\_\_\_\_

À VILLEURBANNE, le 21/03/2011

Signature et qualité du déclarant MONSIEUR CHAUDOIR Philippe  
PRESIDENT

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Cegrid Group



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

**N° 2065 Ter**  
(2011)

Désignation de l'entreprise **ASS LES ATELIERS FRAPPAZ**  
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2010**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

#### RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit  
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à  
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à  
des cessions de titre de sociétés à prépondérance  
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme  
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n<sup>os</sup> d'identification de la société mère.

n° SIRET

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAPZ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise : 14, Rue du Docteur Frappapz 69100 VILLEURBANNE Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 3 5 2 4 3 4 7 4 0 0 0 0 2 8 Néant \*

				Exercice N clos le, 31/12/2010	N-1 31/12/2009			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 595	3 715	4 879	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 222	3 362	7 859	4 729
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	40 988	23 925	17 063	17 201
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières*		BH	BI	60		60	60	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	60 866	31 003	29 863	21 991	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	35 600		35 600	
		Autres créances (3)	BZ	CA	80 240		80 240	76 047
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	154 880		154 880	122 292	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 336		6 336	15 090	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	277 057		277 057	213 429	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	337 923	31 003	306 920	235 421	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant \*

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	141 377	181 421
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	8 231	( 40 043)
	Subventions d'investissement	DJ	23 550	17 621
	Provisions réglementées *	DK		
<b>TOTAL (I)</b>	DL	173 159	158 999	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 395
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	81 750	23 877
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 479	49 149
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 529	
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	133 760	76 422	
Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	306 920	235 421	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	133 760	76 422	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 395	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	25 232	FB	FC	25 232	46 639	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	306 834	FH	FI	306 834	306 834	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	332 066	FK	FL	332 066	353 473	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN	2 099		
	Subventions d'exploitation				FO	515 075	502 912	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	236	549	
	Autres produits (1) (11)				FQ	79	11	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	849 557	856 945
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	11 210	20 977	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	3 773	3 099	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	503 273	545 827	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 644	5 500	
	Salaires et traitements*				FY	202 265	216 199	
	Charges sociales (10)				FZ	100 042	104 706	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	11 310	8 839
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	16 365	23 327	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	852 884	928 476	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	( 3 327)	( 71 530)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 427	3 786	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	2 427	3 786	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	2 427	3 786	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	( 900)	( 67 743)	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 2 235	118	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 9 795	5 980	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 12 030	6 099	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 585	1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 679		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 1 264	1	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 10 765	6 098	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 1 633	( 21 602)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 864 014	866 832	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 855 782	906 876	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 8 231	( 40 043)	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	5 300	
	(9) Dont transferts de charges	A1 236	549	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 16 352	22 978	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



<b>OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>
-----------------------------------

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
<b>DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	135
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	679
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>814</b>
<b>DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	2 235
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	600
Subventions d'investissement virées au résultat	9 195
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
<b>TOTAL</b>	<b>12 030</b>

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
INCORP.		TOTAL I				CZ		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I				CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD		KE		KF	
						2 371				6 224	
Terrains						KG		KH		KI	
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK		KL		
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP	KQ		KR		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		6 265		KT	
						KV		1 069		KW	
Autres immobilisations corporelles						KY		9 201		KZ	
Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		22 722		LC	
Embballages récupérables et divers *						LE				LF	
Immobilisations corporelles en cours						LH				LI	
Avances et acomptes						LK				LL	
TOTAL III						LN		39 259		LO	
										LP	
										13 637	
Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M	
Autres participations						8U				8V	
Autres titres immobilisés						1P				1R	
Prêts et autres immobilisations financières						1T		60		1U	
TOTAL IV						LQ		60		LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		41 690		ØH	
										ØJ	
										19 861	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.		TOTAL I				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I				IN		CØ		DØ	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				IO		LV		LW	
								8 595		1X	
Terrains						IP		LX		LY	
Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	
	Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	
Autres immobilisations corporelles						IU		MM		MN	
Inst. gales., agencts, aménagements divers						IV		MP		MQ	
Matériel de transport						IW		MS		MT	
Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IX		MV		MW	
Embballages récupérables et divers *								685		28 508	
Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
Avances et acomptes						NC		ND		NE	
TOTAL III						IY		685		NH	
										52 211	
Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
Autres participations						IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	
TOTAL IV						I3		NJ		NK	
										60	
										60	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	
								685		60 866	
										ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2010

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ
Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	2 371	PF	1 344	PG		PH	3 715
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 535	QA	1 827	QB		QC	3 362
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	67	QE	387	QF		QG	455
	Matériel de transport	QH	3 222	QI	3 517	QJ		QK	6 740
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 501	QM	4 234	QN	5	QO	16 730
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	17 327	QV	9 966	QW	5	QX	27 288
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	19 699	ØP	11 310	ØQ	5	ØR	31 003
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incor- porelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉS SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	60	UV		UW		60			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	35 600		35 600						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	92		92						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 067		2 067						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	19 969		19 969					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 102		6 102					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	48 600		48 600					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 408		3 408						
	Charges constatées d'avance	VS	6 336		6 336						
	<b>TOTAUX</b>		VT	122 236	VU	122 176	VV		60		
	RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	81 750		81 750						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 392		8 392						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 413		37 413						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 673		1 673						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 529		4 529						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	133 760	VZ	133 760						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31/12/2010</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*										
	Amendes et pénalités (nature : <b>Amendes</b> .....)										
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								
			- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 <sup>e</sup> et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	888			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8				
								<b>TOTAL I</b>	<b>10 887</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			- imposées au taux de 0 %								
			- imposées au taux de 19 %								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
			- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
Majoration d'amortissement*											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		OT
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	10 887		
						déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	10 887		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	12 459	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS  
(art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant  \*

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT** (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	181 421
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	( 40 043)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0E	
<b>TOTAL I</b>		<b>0F</b>	141 377
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		
	- Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	141 377
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>ZH</b>	141 377

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

		Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	324 417	329 637	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois) J8 186	XQ	7 585	1 792	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	20 749	15 981	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 821	ST	150 519	198 416	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	503 273	545 827	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *	YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	4 644	5 500	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	4 644	5 500	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	23 586	27 159	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	29 722	41 932	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010) *	0B	201 839		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
		Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
		Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH	N° SIRET de la société mère JJ		
- numéro du centre de gestion agréé * XP					
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____ )	YP		5		5
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%		%
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	ORDI PP 07/12/2010	685	5		679
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
			⑩	19 %	15 % ou 16 %		0 %
⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1	600	( 79)	( 79)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨</b>			( 79)				
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩</b>			(A)	(B)	(B)	(C)	(C)
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant  \*  
 Exercice ouvert le : 01/01/2010 et clos le : 31/12/2010 Durée en nombre de mois 12

<b>I Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	OA		25 232
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC		306 834
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		2 099
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF		515 075
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		79
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
	TOTAL 1	OM	849 321
<b>II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		11 210
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		3 773
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		495 687
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		7 399
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		16 365
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	TOTAL 2	OJ	534 436
<b>III Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	314 885
<p><b>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</b></p>			

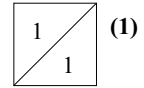
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant [X]\*

N° de dépôt [ ]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 3 5 2 4 3 4 7 4 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

ADRESSE (voie) 14, Rue du Docteur Frappaz

CODE POSTAL 69100 VILLE VILLEURBANNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

**Hervé ELLUL**

Expert - Comptable  
Ingénieur ECAM ESSEC  
Commissaire aux comptes  
Expert Judiciaire agréé par  
la Cour d'Appel de Lyon

**Jean-Christophe CARREL**

Expert - Comptable  
Commissaire aux comptes

**Christophe LEFEVRE**

Expert - Comptable  
Commissaire aux comptes

**Mickaël MARTIN**

Maîtrise de Droit Public  
DESS d'aménagement et politique  
des Collectivités Territoriales

**Michel DUBOIS**

Expert - Comptable  
Commissaire aux comptes  
DEA Analyse des Systèmes  
de Santé

## ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

**ACTI**AUDIT

Commissariat aux comptes

**ACTI**EXPERT

Expertise Comptable

**ACTI**PUBLIC

Conseil aux Collectivités locales

Sont des Sociétés du

Groupe

**ACTI**CONSEIL

## **ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ**

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **LES ATELIERS FRAPPAZ**, tels qu'ils sont joints au présent rapport (13 pages),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables retenus pour l'arrêté des présents comptes, nous nous sommes assurés du caractère adapté du principe de rattachement des charges et produits à l'exercice au regard notamment des conventions de financement signées entre l'association et les partenaires publics, ainsi que de l'information des contributions en nature significatives dans l'Annexe.



Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait le 24 mars 2011

**Le Commissaire aux Comptes,**

**ACTIAUDIT**

Pour ACTIAUDIT

Jean-Christophe CARREL

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilé	8 595,18	3 715,22	4 879,96	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et out	11 222,70	3 362,95	7 859,75	4 729,86
Autres immobilisations corporelles	40 988,80	23 925,45	17 063,35	17 201,50
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	60,00		60,00	60,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>60 866,68</b>	<b>31 003,62</b>	<b>29 863,06</b>	<b>21 991,36</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	35 600,20		35 600,20	
Autres créances	80 240,26		80 240,26	76 047,42
Divers				
Disponibilités	154 880,36		154 880,36	122 292,57
Charges constatées d'avance	6 336,25		6 336,25	15 090,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>277 057,07</b>		<b>277 057,07</b>	<b>213 429,99</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>337 923,75</b>	<b>31 003,62</b>	<b>306 920,13</b>	<b>235 421,35</b>

## ACTIAUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €

Commissaire aux Comptes

19 rue Jules Romains

69120 VAULX EN VELIN

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

E-mail : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Bilan

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	141 377,60	181 421,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 231,97</b>	<b>-40 043,60</b>
Subventions d'investissement	23 550,39	17 621,64
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>173 159,96</b>	<b>158 999,24</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		3 395,49
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		3 395,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 750,89	23 877,02
Dettes fiscales et sociales	47 479,87	49 149,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 529,41	
<b>DETTES</b>	<b>133 760,17</b>	<b>76 422,11</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>306 920,13</b>	<b>235 421,35</b>

## ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €

Commissaire aux Comptes

19 rue Jules Romains

69120 VAULX EN VELIN

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

E-mail : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Produits des Manifestations	332 066,93	353 473,13
Production immobilisée	2 099,20	
Subventions d'exploitation	515 075,24	502 912,00
Autres Produits	315,88	560,68
Produits de fonctionnement	849 557,25	856 945,81
Frais Liés aux Manifestations	14 450,78	20 977,51
Achats d'approvisionnements	324 951,23	332 486,95
Charges de Fonctionnement	178 855,42	216 439,47
Impôts et taxes	4 644,34	5 500,14
Salaires et Traitements	202 265,24	216 199,30
Charges sociales	100 042,33	104 706,63
Amortissements et provisions	11 310,18	8 839,23
Autres charges	16 365,36	23 327,45
Charges	852 884,88	928 476,68
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-3 327,63</b>	<b>-71 530,87</b>
Produits financiers	2 427,19	3 786,98
Produits exceptionnels	12 030,23	6 099,69
Charges exceptionnelles	1 264,82	1,40
Impôts sur les bénéfices	1 633,00	-21 602,00
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>8 231,97</b>	<b>-40 043,60</b>

## ACTIAUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €  
Commissaire aux Comptes

19 rue Jules Romains  
69120 VAULX EN VELIN  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
E-mail : contact@acticonseil.com  
Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 306 920 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 232 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2011 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions et Brevets :

- \* Installations techniques : 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

#### ACTIAUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €  
Commissaire aux Comptes

19 rue Jules Romains  
69120 VAULX EN VELIN  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
E-mail : contact@acticonseil.com  
Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Règles et méthodes comptables

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

**ACTIAUDIT**  
*S.A.R.L. au capital de 60 000 €*  
*Commissaire aux Comptes*  
19 rue Jules Romains  
69120 VAULX EN VELIN  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
E-mail : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371	6 224		8 595
Immobilisations incorporelles	2 371	6 224		8 595
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 266	4 957		11 223
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 069	2 209		3 278
- Matériel de transport	9 202			9 202
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 723	6 471	686	28 508
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	39 259	13 638	686	52 212
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60			60
Immobilisations financières	60			60
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>41 691</b>	<b>19 862</b>	<b>686</b>	<b>60 867</b>

## ACTIAUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €  
 Commissaire aux Comptes  
 19 rue Jules Romains  
 69120 VAULX EN VELIN  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 E-mail : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 224	13 638		19 862
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>6 224</b>	<b>13 638</b>		<b>19 862</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		686		686
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>686</b>		<b>686</b>

**ACTI AUDIT**

S.A.R.L. au capital de 60 000 €  
 Commissaire aux Comptes  
 19 rue Jules Romains  
 69120 VAULX EN VELIN  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 E-mail : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371	1 344		3 715
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 371</b>	<b>1 344</b>		<b>3 715</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 536	1 827		3 363
- Installations générales, agencements aménagements divers	68	388		455
- Matériel de transport	3 223	3 517		6 740
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 502	4 234	6	16 730
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 328</b>	<b>9 966</b>	<b>6</b>	<b>27 288</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 699</b>	<b>11 310</b>	<b>6</b>	<b>31 004</b>

## ACTIAUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €  
 Commissaire aux Comptes  
 19 rue Jules Romains  
 69120 VAULX EN VELIN  
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
 E-mail : contact@acticonseil.com  
 Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 122 237 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 600	35 600	
Autres	80 240	80 240	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 336	6 336	
<b>Total</b>	<b>122 237</b>	<b>122 177</b>	<b>60</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
I J S S A RECEVOIR	68
PRODUITS A RECEVOIR	48 600
INT./CPTÉ A TERME A RECV	2 374
<b>Total</b>	<b>51 041</b>

## ACTIAUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €

Commissaire aux Comptes

19 rue Jules Romains

69120 VAULX EN VELIN

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

E-mail : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 760 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	81 751	81 751		
Dettes fiscales et sociales	47 480	47 480		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 529	4 529		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>133 760</b>	<b>133 760</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

## Charges à payer

	Montant
HONO.COMPTABLE A PAYER	1 697
HONO.C COMPTES A PAYER	957
CO.PRODUCTION A PAYER	54 000
REDEVANCES A PAYER	11 527
COTISATIONS CH.A PAYER	750
DETTE PROV P/CONGES PAYES	8 306
DETTE REPOS COMPENSATEUR	86
ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	4 153
CH/REPOS COMPENSATEUR.	43
<b>Total</b>	<b>81 519</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH CONSTATEES D AVANCE	932		
PUBLICITE D AVANCE	1 517		
MAINTENANCE D AVANCE	402		
COMBUSTIBLE D AVANCE	300		
LOCATIONS MOBILIERES AVANCE	294		
FRAIS DE DPLMNT D AVANCE	2 892		
<b>Total</b>	<b>6 336</b>		

## ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €

Commissaire aux Comptes

19 rue Jules Romains

69120 VAULX EN VELIN

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

E-mail : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

## Autres informations

### Engagements de retraite

Evaluation des engagements des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2010

La méthode retenue est celle des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)

Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (normes européennes) et FAS87 (norme US GAAP) et conforme à la recommandation 2003R-01 du CNC.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2010 s'établit à 3 420.07€.

### ACTIAUDIT

*S.A.R.L. au capital de 60 000 €*

*Commissaire aux Comptes*

19 rue Jules Romains

69120 VAULX EN VELIN

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

E-mail : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)

Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z

 annexe libre

## Annexe exercice clos le 31.12.2010

### Contributions volontaires

Poursuite de la mise à disposition par la ville de Villeurbanne de biens et services (locaux, travaux, téléphone véhicules et amortissements) pour un montant de 89 740.95€ au titre de l'exercice 2010.

### Rémunérations allouées aux cadres dirigeants.

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants au titre de l'année 2010 s'élèvent à 52 382 €.

### ACTIAUDIT

S.A.R.L. au capital de 60 000 €  
Commissaire aux Comptes  
19 rue Jules Romains  
69120 VAULX EN VELIN  
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09  
E-mail : [contact@acticonseil.com](mailto:contact@acticonseil.com)  
Siret : 478 512 510 00023 - APE 6920Z